

IP INNOVATION & PROSPECTIVE



Retrouvez-nous sur notre site [www.cnil.fr/ip] en flashant le code ou sur :



Innovation et Prospective, une priorité stratégique pour la CNIL

IP - ENTRETIEN

Une Direction des Études, de l'Innovation et de la Prospective à la CNIL Quelles missions, quel programme ?

3 questions à Sophie Vulliet-Tavernier, directrice de la DEIP.

IP - ÉTUDES ET ENQUÊTES

Les jeunes européens, les réseaux sociaux et la vie privée

Une comparaison entre une enquête d'opinion menée notamment par la CNIL et un travail européen montre que les jeunes français ne font pas figure d'exception dans leurs comportements sur les réseaux sociaux en dépit de quelques différences.

IP - FOCUS

PRACTIS, un programme de recherche européen sur l'avenir de la vie privée à suivre

Dans le cadre du 7^e programme - cadre « recherche et innovation » de l'Union européenne, le projet « Privacy - Appraising Challenges to Technologies and Ethics » réunit des universitaires de toute l'Europe afin d'identifier en quoi les technologies émergentes influent sur les perceptions et valeurs des individus.

Le chiffre marquant :

65 % des adultes américains sont membres d'un réseau social (Pew, août 2011).

IP comme bien sûr l'adresse Internet Protocol, identifiant symbolique du monde numérique. Mais IP aussi comme Innovation et Prospective, nouvelles dimensions d'une CNIL résolument tournée vers l'avenir.



Face aux avancées des technologies de l'information et à l'apparition de nouveaux objets « magiques » (smartphones, tablettes...), face à l'accroissement, chaque jour, des usages possibles (géolocalisation, cloud computing, reconnaissance faciale, réseaux sociaux...), la CNIL ne peut être uniquement en posture de réaction.

Il est aujourd'hui impératif pour notre Commission de mieux décrypter, comprendre, évaluer et anticiper les innovations et usages dans toutes leurs dimensions (technologique, sociétale, économique et juridique) et leurs interfaces avec les enjeux de protection des données. C'est pourquoi j'ai voulu doter la CNIL d'une Direction des Études, de l'Innovation et de la Prospective qui incarne cette orientation stratégique nouvelle pour notre institution.

Disposant d'un budget dédié à la réalisation d'études, cette direction éclairera notre Commission dans ses décisions et ses modes d'intervention futurs et lui permettra ainsi d'être au cœur des débats de société.

Cette première lettre d'information Innovation & Prospective ouvre la voie de ces échanges que je souhaite nombreux, denses et fructueux pour la protection des droits et le développement d'une société numérique plus confiante.

Alex TÜRK ■



Une Direction des Études, de l'Innovation et de la Prospective à la CNIL : quelles missions, quel programme ?

3 questions à Sophie Vulliet-Tavernier, directrice de la DEIP.

■ Quelles sont les missions de cette Direction ?

Créée en 2011, elle doit permettre, selon les vœux du Président Alex Türk et de toute la Commission, de mieux anticiper les évolutions sociétales, économiques et technologiques pouvant avoir un impact sur la protection des données.

Cette création est une innovation importante pour la CNIL et une initiative unique dans le monde des Autorités de protection des données, même si certaines autorités ont déjà fait des pas dans cette voie (voir encadré).

L'analyse des usages est au cœur du travail prospectif de la DEIP. Un exemple : la DEIP s'intéresse aux comportements des utilisateurs des réseaux sociaux (voir page suivante). L'approche se veut résolument pluridisciplinaire - notamment économique et sociologique - et non uniquement technologique ou juridique.

La DEIP, en liaison avec les autres services, doit contribuer à la préparation des positions stratégiques de la CNIL sur les usages innovants des technologies et sur les évolutions de notre mode de régulation.

Elle se veut un centre de ressources de prospective et de veille pour l'ensemble de la Commission : lieu de synthèse, de capitalisation des connaissances et d'appui méthodologique permettant de créer un langage commun sur les enjeux à moyen et long terme en matière de protection de la vie privée.

Nous mettons également en place un laboratoire qui testera et expérimentera produits et applications innovantes (applications pour smartphones, nouveaux dispositifs biométriques, systèmes de paiement sans contact...) et en évaluera les impacts potentiels. Il s'agit de renforcer notre conseil auprès des entreprises pour les aider à intégrer, dès la conception des produits, des solutions de protection des données. Enfin, à terme, ce laboratoire sera une plateforme de démonstration à visée pédagogique.

Il faut aussi ouvrir davantage la CNIL sur l'extérieur et la mettre au cœur des débats. Cela passe par des réseaux d'experts, des partenariats avec des acteurs de la recherche et de l'innovation et avec les entreprises, les associations de consommateurs et les collectivités locales.

La DEIP a également pour mission de valoriser les travaux de prospective de la CNIL par des publications comme cette lettre ou l'organisation d'événements.

■ Quels sont les premiers sujets inscrits à son programme de travail ?

Nous avons déjà lancé deux chantiers très importants :

- **Le premier concerne les smartphones et leur écosystème.** Le smartphone devient le centre nerveux de la vie numérique, connecté partout et tout le temps. Il devient ainsi un concentrateur de données personnelles. La DEIP veut explorer les tendances à l'horizon 5-10 ans autour de l'objet smartphone : acteurs économiques, évolution des techniques de profilage et de personnalisation, formes possibles de régulations...

Un sondage sera réalisé pour mieux comprendre les usages quotidiens des utilisateurs de smartphones et évaluer leur niveau de perception des enjeux de protection des données personnelles. Les résultats de ces études seront disponibles début 2012.

- **Le second chantier « vie privée 2020 » est ambitieux.** Pour conduire ce chantier stratégique pour l'institution, la CNIL a choisi une démarche résolument participative, associant des experts et acteurs (économistes, sociologues, monde associatif, acteurs économiques, etc.) afin de recueillir leur vision des évolutions futures dans le champ de la vie privée, des libertés et des données personnelles. Il s'agira aussi de connaître leur lecture des formes de régulation à venir et du rôle de la CNIL demain.

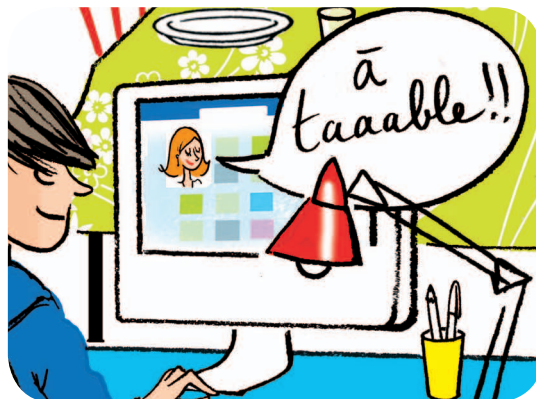
■ La création de cette lettre « Innovation & Prospective » s'inscrit-elle dans cette logique de diffusion et de dialogue ?

Oui, cette lettre a vocation à informer un large réseau d'experts, de parties prenantes et d'interlocuteurs de tous horizons qui s'intéressent aux questions liées aux technologies, à leurs usages et à la vie privée. La Lettre IP doit être une manière de nourrir la réflexion prospective sur nos sujets et d'échanger avec ces experts et acteurs. D'autres publications seront accessibles progressivement, par exemple sur le site Internet cnil.fr/ip. Ainsi, la DEIP prévoit de publier des « cahiers de la prospective », rendant compte des résultats de ses chantiers et travaux.

Nous invitons tous ceux qui le souhaitent à nous contacter et à réagir à cette lettre (deip@cnil.fr).

Si la CNIL est la première autorité à se doter d'une direction dédiée à l'innovation et à la prospective, le Préposé fédéral Suisse à la protection des données et à la transparence s'appuie sur un **service de veille technologique** qui participe à des projets comme « Données, société et transparence » de l'Université de Genève. Mais c'est le Canada qui fait figure de pionnier. L'Office of the Privacy Commissioner dispose d'une **Direction de la recherche, de la sensibilisation et de l'engagement** chargée de piloter et financer des recherches sur les enjeux relatifs à la protection de la vie privée. Elle a ainsi déjà financé 60 projets de recherche dont, cette année, la création d'un jeu de sensibilisation à destination des enfants, une étude cherchant à savoir si les utilisateurs des réseaux sociaux les voient comme des espaces privés et une étude sur la manière dont les entreprises de sécurité privée utilisent les systèmes de vidéosurveillance. Cette direction s'est dotée depuis septembre 2010 d'un **laboratoire d'expertise technique** dont l'action se concentre sur 3 axes : les nouveaux appareils mobiles, le monde des « applications » et les jeux en ligne.

Les jeunes européens, les réseaux sociaux et la vie privée



Les moins de 18 ans sont massivement présents sur les réseaux sociaux, en particulier sur Facebook (au moins 60 % s'y connectent quotidiennement). Afin de mieux cerner leurs comportements sur ces espaces, l'UNAF, Action Innocence et la CNIL ont demandé en juin 2011 à TNS Sofres d'interroger 1 200 jeunes de 8-17 ans sur leur usage des réseaux sociaux¹. Les résultats de cette étude montrent-ils une spécificité française dans ce domaine ? Afin de répondre à cette question, la DEIP a comparé ces résultats à ceux d'une étude européenne réalisée en 2011 par IPSOS². **Des différences entre pays existent :**

- **La France est en fait le pays d'Europe dans lequel les moins de 13 ans sont le moins présents sur les réseaux sociaux.** Près d'un 8-17 ans français sur deux est membre d'un réseau social, légèrement moins que la moyenne européenne. Malgré l'interdiction, environ 20 % des moins de 13 ans français ont un compte, selon l'étude TNS Sofres comme selon l'étude européenne. Cette présence, si elle est importante, est la plus faible d'Europe : ainsi, aux Pays-Bas, 70 % des 9-12 ans sont sur un réseau social, et la moyenne européenne s'établit à 38 %. À titre de comparaison, selon des chiffres datant de fin 2009, 55 % des 12-13 ans américains étaient membres d'un réseau social (voir tableau)³.

- **La France est également le pays où la supervision parentale paraît a priori la plus forte, mais celle-ci est plus quantitative que qualitative.**

L'étude TNS Sofres montre que les jeunes se connectent souvent seuls et que les parents

sont assez peu associés. Ces derniers imposent souvent des règles d'utilisation : au niveau européen, un tiers des parents interdisent à leurs enfants d'avoir un profil sur un réseau social, et c'est en France que cette interdiction est la plus affirmée. En réalité, le contrôle des parents s'exerce peu sur le contenu, mais plutôt sur la fréquence d'utilisation : la plupart des parents se contentent de réguler le temps passé à utiliser l'ordinateur, comme le montre l'étude française TNS Sofres.

Le niveau d'information des parents et le dialogue parents-enfants sur ces sujets sont pourtant un enjeu majeur : 40 % des enfants français exposés à un contenu choquant en parlent en priorité à leurs amis et ils sont à peine plus de 15 % à se tourner vers leurs parents selon les résultats TNS Sofres.

Mais globalement, cette comparaison montre que les jeunes français ne font pas figure d'exceptions : les comportements à risque se concentrent partout sur les publics les plus jeunes et les moins bien informés.

Un quart des jeunes européens ont en effet un profil totalement public sur leur réseau social (un cinquième seulement en France, et seulement un sur 10 au Royaume-Uni et en Irlande).

De plus, **le réseau d'amis est souvent large et ouvert, parfois à des inconnus** : 30 % des 8-17 français ont déjà accepté en « amis » des gens qu'ils n'avaient pas rencontrés pour de vrai et les mineurs français ont en moyenne 210 « amis » sur les réseaux sociaux selon l'étude TNS Sofres.

Seuls 56 % des 11-12 ans européens indi-

quent savoir changer les réglages de vie privée sur les réseaux sociaux (contre 78 % des 15-16 ans). L'étude TNS Sofres montre qu'il en va de même pour les jeunes Français de moins de 13 ans (51 % savent changer les réglages).

Au niveau européen, entre 12 et 15 % des jeunes livrent leur adresse ou leur numéro de téléphone sur un réseau social. La France se situe plutôt en dessous de cette moyenne (moins de 8 %). **L'étude européenne montre en outre que ce sont les enfants qui ont leur statut réglé sur « public » qui « postent » le plus d'informations personnelles (un sur cinq, soit le double du chiffre moyen).**

Globalement, si les jeunes utilisateurs semblent conscients des risques pour la vie privée associés à l'utilisation des réseaux sociaux, les comportements imprudents sont très répandus.

Ces études montrent qu'informer les jeunes et leurs parents est un enjeu crucial. Une bonne maîtrise de ces outils et de leurs réglages par les enfants et les parents réduisent sensiblement les conduites à risque. Ces études témoignent aussi du fait que la restriction à l'inscription en fonction de l'âge n'est que partiellement efficace, voire parfois contre-productive (car elles poussent certains jeunes à mentir sur leur âge). **Des mécanismes spécifiques de réglage de vie privée « par défaut » pour les plus jeunes pourraient être plus efficaces, d'autant que l'essor de l'internet mobile rend la supervision parentale beaucoup plus difficile que lorsque l'accès se faisait via un ordinateur familial.**

Julien Molesin et Geoffrey Delcroix ■

POURCENTAGE DE MINEURS MEMBRES D'AU MOINS UN RÉSEAU SOCIAL PAR TRANCHE D'ÂGE :

	France (source : TNS Sofres, 2011)	Union européenne (source : EU kids online, 2011)	USA (source : Pew internet, sept. 2009)
Moins de 13 ans	18 %	38 %	55 % (12-13 ans)
13-17 ans	79 %	77 % (13-16 ans)	82 % (14-17 ans)
Total - de 18 ans	48 %	59 %	73 %

1/ Résultats disponibles sur le site de la CNIL : <http://www.cnil.fr/etude-una-f2011>

2/ Dans le cadre du programme [EU kids online](http://www.eukidsonline.net), 27 000 enfants internautes de 9 à 16 ans et leurs parents ont été interviewés dans 27 pays.

Plus d'informations sur : www.eukidsonline.net
3/ Source : Pew Research Center's Internet & American Life Project. Données : septembre 2009.

Plus d'informations sur : <http://pewinternet.org/>

PRACTIS, un programme de recherche européen sur l'avenir de la vie privée à suivre

La vie privée devient un thème de recherche de plus en plus important. Ainsi, dans le cadre du 7^e programme-cadre « recherche et innovation » de l'Union européenne, un projet intitulé « Privacy - Appraising Challenges to Technologies and Ethics » (PRACTIS) vise à identifier en quoi les technologies émergentes impactent les perceptions et valeurs des individus.

Mené par un consortium de recherche regroupant plusieurs institutions européennes (mais aucune française)¹, sous la

coordination du Interdisciplinary Centre for Technology Analyses and Forecasting de l'Université de Tel Aviv (Israël), ce projet a débuté le 1^{er} janvier 2010 et s'achèvera le 31 décembre 2012. À partir d'une revue des technologies existantes ou à venir et de leurs impacts sur la vie privée, les chercheurs analyseront les perceptions de la vie privée par les citoyens européens. Il s'agira ensuite d'établir des scénarios possibles - en fonction de l'environnement économique, social et institutionnel et d'identifier leurs impacts sur les différents acteurs (citoyens, états, entreprises...). Les chercheurs souhai-

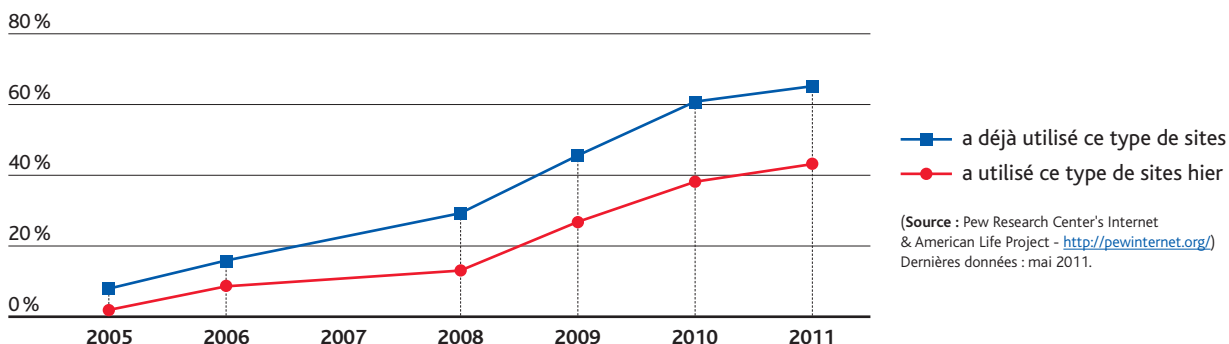
tent à partir de ces analyses proposer un cadre de réflexion et des dispositifs de protection plus adaptés.

Très proches dans leur esprit, leur méthode et leurs objectifs des chantiers inscrits au programme de travail de la DEIP, ces recherches seront suivies et exploitées par la CNIL au fur et à mesure de leur développement.

Plus d'informations sur le site officiel du projet : www.practis.org

¹ Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur (Belgique), Fundacja Europejskiej Wspolpracy Naukowej (Pologne), Turun Kaupparakorkeakoulu (Finlande), Interdisciplinary Centre for Comparative Research in the Social Sciences - ICCR (Autriche), Tel Aviv University (Israël), NEXUS Institute for Cooperation Management and Interdisciplinary Research (Allemagne).

Le chiffre marquant : 65 % des adultes américains sont membres d'un réseau social (Pew, août 2011)



Au programme...

22-23 septembre 2011

(Grande-Bretagne, Londres, London School of Economics)

Restitution des travaux du programme européen EU kids online

2-3 novembre 2011

(Mexique, Mexico)

33^e conférence internationale des Autorités de protection des données et de la vie privée : Privacy, the global age

28-29 novembre 2011

(Canada, Ottawa)

Privacy and Information Security Congress 2011 :
The Future of the Internet : Opportunities & Challenges of Web 3.0

CNIL

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Direction des Études, de l'Innovation et de la Prospective
8, rue Vivienne - CS 30223 - 75083 Paris cedex 02
Tél : 01 53 73 22 22 - Fax : 01 53 73 22 00
deip@cnil.fr

Édition trimestrielle

Directeur de la publication : Yann Padova

Rédacteur en chef : Sophie Vulliet-Tavernier

Conception graphique : EFIL Communication
02 47 47 03 20 - www.efil.fr

Impression : Imprimplus

Crédit photos : CNIL, Camille Ladousse (camilledadousse.com)

ISSN : en cours

Dépôt légal : à publication

©2011



www.cnil.fr